

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019

Soutenez les parents, facilitez l'allaitement !

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 est placée sous le thème « Empowering Parents ». Pour la Suisse, le slogan a été modifié en « Soutenez les parents, facilitez l'allaitement ! ». La semaine d'action se déroulera du 14 au 21 septembre dans plus de 90 communes du pays.

L'objectif de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2019 est d'attirer l'attention sur l'importance de la protection sociale des parents et leur protection par la loi du travail. Il y a cent ans exactement, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a intégré pour la première fois la protection de la maternité dans une convention. Mais il fallait attendre encore 80 ans avant que, en l'an 2000, la Convention C 183 de l'OIT fixe un minimum de 14 semaines pour le congé de maternité et ancre le droit aux pauses d'allaitement rémunérées.

En Suisse, l'allocation de maternité a été introduite en 2005. Depuis lors, les femmes reçoivent 80 % de leur salaire pendant au moins 14 semaines après l'accouchement et sont protégées contre le licenciement durant cette période. Selon les dispositions de la loi sur le travail, entrées en vigueur en 2014, les mères peuvent disposer du temps nécessaire pour allaiter ou pour tirer le lait pendant la première année de vie de l'enfant et ces pauses d'allaitement doivent être rémunérées. Mais la réalité est souvent différente. Les mères qui allaitent au travail n'ont pas de lobby. Elles ont donc souvent de la peine à revendiquer leur droit légal aux pauses d'allaitement lorsqu'elles retournent au travail. Parfois, elles sont confrontées à l'absence d'une localité appropriée ou à un manque de flexibilité dans l'organisation du travail. Il en résulte que de nombreuses mères ne respectent pas les recommandations concernant les temps d'allaitement ou sèvrant à un moment qui n'est pas optimal pour la santé du nourrisson.

Le lait maternel est la meilleure nourriture qui soit pour l'enfant. Sa composition se modifie en fonction des besoins actuels du nourrisson. Les enfants qui ont été allaités ont un moindre risque de surpoids et d'hypertension. Il est évident que l'allaitement contribue à la promotion de la santé : la mère est protégée contre les maladies cardiovasculaires et métaboliques, et l'involution de l'utérus est favorisée.

Les femmes en âge de procréer se trouvent généralement en pleine vie active et constituent un important facteur de succès dans l'économie suisse. Beaucoup d'hommes aimeraient soutenir leur partenaire après la naissance de l'enfant et assumer leur part de responsabilité parentale. Pour eux, les dispositions légales font toutefois défaut. Un congé parental prolongé, comme il est d'usage dans de nombreux pays européens, serait donc souhaitable.

Congé parental : un bon investissement

Trois symposiums pour spécialistes sont organisés par Promotion allaitement maternel Suisse au tour de la semaine mondiale de l'allaitement maternel :

- le 29 août 2019 à Zurich sur le thème ***Le microbiome pendant la grossesse, l'accouchement et la période d'allaitement*** (en langue allemande)
- le 24 septembre 2019 à Lausanne avec **trois tables rondes sur les sujets *Place du père dans le soutien de l'allaitement, Place des pairs dans le soutien de l'allaitement et Allaitement et travail : entre loi et réalité.*** (en langue française)
- le 19 septembre 2019 à Locarno sur le thème ***Savoir comment soutenir l'allaitement***

Si vous envisagez d'organiser une manifestation liée à la semaine mondiale de l'allaitement maternel, soit au sein d'une association ou d'une entreprise, soit dans votre environnement personnel, Promotion allaitement maternel Suisse mettra gratuitement à votre disposition des **affiches**, des **cartes postales** et des **jaquettes pour les carnets de santé**.

Des commandes peuvent être effectuées sur www.allaiter.ch/shop.

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant soutenu par 15 institutions et organisations spécialisées. Nous nous engageons pour que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les (quatre à) six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément.